

Trois exemples d'entraide locale en marge du forum des associations

Société. Parmi les 150 associations du secteur, pas toutes représentées, hier, samedi au forum, voici une petite sélection des plus originales.



L'après-midi a été très tonique au palais des sports. Photos Nicolas Perrin

Hier, c'était la journée du forum des associations, rendez-vous organisé tous les deux ans. Ce sont ainsi une soixantaine de structures (sur 150) qui ont été dispatchées au palais des sports, sur le parking des Religieuses et sur la place du 9-Avril-1944.

Arts, culture, loisirs, solidarité, sports, au final la vie locale dans son ensemble, qui « s'est vendue » au public, bien visible en fin de matinée, au moment du trophée des sports (lire en page 28). Dans les travées, il n'était pas facile de dénicher l'association originale, improbable, qui opère à Saint-Claude et ses environs. Subjectivement, et de manière non exhaustive, certaines entraides ont attiré le regard et la curiosité.

Une jeune chambre économique libre

La force de l'association selon Marine Porcherel, sa présidente ? « On est tous différents, tous bénévoles, on est à l'international et on travaille pour la société, pas pour nous. »

Jonglant entre la protection de la planète, la solidarité, le développement de l'emploi et de l'économie, Marine Porcherel estime ne pas avoir les mains liées.

Le festival de musique du haut Jura ou, plus récemment, la campagne Plus belle la Bienne, ce sont eux. « Mais l'enjeu, c'est d'intéresser les étudiants qui sont souvent à Besançon, Lyon, ou sont souvent actifs (1). »

Saute-frontière contre la peur de l'autre

Du côté de l'association Saute-frontière, la poésie est une langue universelle. Marion Cirefice, chef de projet, s'attache au multiculturel, en écho à l'actualité autour des migrants.

« La poésie touche à l'intime. On a peur de soi comme on a peur de l'autre. Notre travail est de passer de soi à l'autre car la poésie, c'est la vie. »

La défense du testament du défunt

Quant à l'association crématisse du haut Jura, elle défend les dernières volontés du défunt. « Nous sommes intervenus 4 fois à Saint-Claude et sa périphérie, car il y avait un conflit avec la famille. Le non-respect des dernières volontés, c'est 7 500 euros d'amende et 6 mois de prison », précise son président Patrick Lançon.

(1) La chambre invite en octobre, à Saint-Claude, Unilend, une plate-forme de financement participatif pour les PME.